



**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2016**

DATE DE LA CONVOCATION : 7 avril 2016

NOMBRE :

- de Conseillers en exercice :	23
- de Présents :	18
- de Représentés :	4
- de Votants :	22

L'an deux mille seize, le mardi vingt-deux mars à vingt heures vingt cinq, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, Hôtel de Ville d'Argentat, sous la présidence de M. Jean Claude LEYGNAC, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean Claude LEYGNAC	M ^{me} Françoise LAYOTTE	M. Bernard PRESSET
M. Jean-Claude ALAPHILIPPE	M. Roger CAUX	M. Denis TRONCHE
M. Jacques JOULIE	M ^{me} Patricia VIDALLER	M. Franck COMBE
M ^{me} Lucienne FAURIE	M. Patrice SAINT-RAYMOND	M ^{me} Carole MAJA
M. Daniel BRICE	M. Richard DENOT	M. Pascal COCHET
M ^{me} Anne VIEILLEMARINGE	M ^{me} Eliane MALBERT	M. Sébastien DUCHAMP

ETAIT ABSENTE EXCUSEE ET REPRESENTEE :

M^{me} Laurence BRIANÇON donne pouvoir à M. Daniel BRICE
M^{me} Josiane PIEMONTESI donne pouvoir à M. Roger CAUX
M^{me} Annie REYNIER donne pouvoir à M. Sébastien DUCHAMP
M^{me} Geneviève DORGE donne pouvoir à M. Denis TRONCHE

ETAIT ABSENTE :

M^{me} Sophie MIGNARD-LAYGUES

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Denis TRONCHE

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2016

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 22 mars 2016 est adopté à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire précise que dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal lors de sa séance du 8 avril 2014, il a l'obligation, en vertu des dispositions de l'article L. 2122-23 du CGCT de rendre compte des délégations qu'il a exercées. Monsieur le Maire rend ainsi compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a exercées en matière de délivrances et reprises de concessions funéraires, de droit de préemption et de marchés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, entérine les décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 – BUDGET PRINCIPAL

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, et après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Jean-Claude Alaphilippe indique que les opérations retracées dans le compte de gestion du receveur sont identiques à celles du compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants :

- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 – BUDGET CINEMA

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, et après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan

de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Jean-Claude Alaphilippe indique que les opérations retracées dans le compte de gestion du receveur sont identiques à celles du compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants :

- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 – BUDGET CINEMA

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, et après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Jean-Claude Alaphilippe indique que les opérations retracées dans le compte de gestion du receveur sont identiques à celles du compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants :

- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – BUDGET PRINCIPAL

Jean-Claude Alaphilippe présente le compte administratif 2015 et, à l'occasion de sa présentation et pour assurer une meilleure compréhension des délibérations, indique qu'à l'aide du tableau projeté, il présente à la fois les résultats du compte administratif et la proposition d'affectation du résultat. Jean-Claude Alaphilippe détaille chaque chapitre budgétaire et, après que Monsieur le Maire a quitté la salle, invite le Conseil Municipal à délibérer sur le compte administratif.

Rodolphe Mailles présente ensuite un diaporama retraçant les principales informations du compte administratif 2015, notamment sur la capacité d'autofinancement (CAF) de la collectivité qui n'avait jamais été aussi élevée au cours du mandat précédent, alors même que le contexte était plus avantageux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants :

- arrête les comptes de l'exercice 2015 tels qu'ils sont annexés (compte administratif – budget principal).

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – BUDGET CINEMA

Jean-Claude Alaphilippe présente le compte administratif 2015 et, à l'occasion de sa présentation et pour assurer une meilleure compréhension des délibérations, indique qu'à l'aide du tableau projeté, il présente à la fois les résultats du compte administratif et la proposition d'affectation du résultat. Jean-Claude Alaphilippe détaille chaque chapitre budgétaire et, après que Monsieur le Maire a quitté la salle, invite le Conseil Municipal à délibérer sur le compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants :

- arrête les comptes de l'exercice 2015 tels qu'ils sont annexés (compte administratif – budget cinéma).

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – BUDGET LOTISSEMENT

Jean-Claude Alaphilippe présente le compte administratif 2015 et, à l'occasion de sa présentation et pour assurer une meilleure compréhension des délibérations, indique qu'à l'aide du tableau projeté, il présente à la fois les résultats du compte administratif et la proposition d'affectation du résultat. Jean-Claude Alaphilippe détaille chaque chapitre budgétaire et, après que Monsieur le Maire a quitté la salle, invite le Conseil Municipal à délibérer sur le compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants :

- arrête les comptes de l'exercice 2015 tels qu'ils sont annexés (compte administratif – budget lotissement).

AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2015 – BUDGET PRINCIPAL

Jean-Claude Alaphilippe indique qu'il appartient au Conseil Municipal de décider de l'affectation du résultat de la section de fonctionnement constatée au Compte Administratif 2015 du Budget Général. Le résultat cumulé s'élève à 676 789,32 €, au regard des éléments suivants :

POUR MEMOIRE :

- | | |
|---|---------------|
| - Résultat de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau) | 287 624,18 € |
| - Résultat d'investissement antérieur reporté | -260 604,14 € |

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31.12.2015

- Solde d'exécution de l'exercice	20 886,95 €
- Solde d'exécution cumulé	-239 717,19 €

RESTES A REALISER AU 31.12.2015

- Dépenses d'investissement	90 476,88 €
- Recettes d'investissement	95 496,00 €
Solde des restes à réaliser :	5 019,12 €

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT A LA DATE DU 31.12.2015

- Rappel du solde d'exécution cumulé	-239 717,19 €
- Rappel du solde des Restes à Réaliser	5 019,12 €

Solde : -234 698,07 €

Besoin de financement total : 234 698,07 €**RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER**

- Résultat de l'exercice :	623 863,21 €
- Résultat antérieur :	287 624,18 €

Total à affecter : 911 487,39 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants :

- le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

1° - Couverture du besoin de financement de la section d'investissement – Crédit du compte 1068 sur B.P. 2016	234 698,07 €
2° - Affectation complémentaire en "Réserves" Crédit du compte 1068 sur B.P. 2016	NEANT
3° - Déficit ou excédent de fonctionnement à reporter au B.P. 2016 (report à nouveau débiteur ou créiteur)	
Report créditeur section d'investissement (001)	0
Report créditeur section de fonctionnement (002)	676 789,32 €

AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2015 – BUDGET CINEMA

Jean-Claude Alaphilippe indique qu'il appartient au Conseil Municipal de décider de l'affectation du résultat de la section d'exploitation constatée au Compte Administratif 2015 du Budget Cinéma. Le résultat cumulé s'élève à 63 204,18 €, au regard des éléments suivants :

POUR MEMOIRE :

- Résultat d'exploitation antérieur reporté (report à nouveau)	15 662,55 €
- Résultat d'investissement antérieur reporté	-12 736,27 €

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31.12.2015

- Solde d'exécution de l'exercice	18 218,38 €
- Solde d'exécution cumulé	5 482,11 €

RESTES A REALISER AU 31.12.2015

- Dépenses d'investissement	0,00 €
- Recettes d'investissement	0,00 €
Solde des restes à réaliser :	0,00 €

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT A LA DATE DU 31.12.2015

- Rappel du solde d'exécution cumulé	5 482,11 €
- Rappel du solde des Restes à Réaliser	0,00 €
Solde :	5 482,11 €
Besoin de financement total :	0,00 €

RESULTAT D'EXPLOITATION A AFFECTER

- Résultat de l'exercice :	42 059,52 €
- Résultat antérieur :	15 662,55 €
Total à affecter :	57 722,07 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants :

- décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

1° - Couverture du besoin de financement de la section d'investissement – Crédit du compte 1068 sur B.P. 2016	NEANT
2° - Affectation complémentaire en "Réserves" Crédit du compte 1068 sur B.P. 2016	NEANT
3° - Déficit ou excédent d'exploitation à reporter au B.P. 2016 (report à nouveau débiteur ou créditeur)	
Report créditeur section d'investissement (001)	5 482,11 €
Report créditeur section d'exploitation (002)	57 722,07 €

AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2015 – BUDGET LOTISSEMENT

Jean-Claude Alaphilippe indique qu'il appartient au Conseil Municipal de décider de l'affectation du résultat de la section de fonctionnement constatée au Compte Administratif 2015 du Budget annexe du Lotissement Le Bournel. Le résultat cumulé s'élève à 25 442,35 €, au regard des éléments suivants :

POUR MEMOIRE :

- Résultat d'exploitation antérieur reporté (report à nouveau)	NEANT
- Résultat d'investissement antérieur reporté	NEANT

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31.12.2015

- Solde d'exécution de l'exercice	120 818,77 €
- Solde d'exécution cumulé	120 818,77 €

RESTES A REALISER AU 31.12.2015

- Dépenses d'investissement	0,00 €
- Recettes d'investissement	0,00 €
Solde des restes à réaliser :	0,00 €

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT A LA DATE DU 31.12.2015

- Rappel du solde d'exécution cumulé	120 818,77 €
- Rappel du solde des Restes à Réaliser	0,00 €
Solde :	120 818,77 €
Besoin de financement total :	0,00 €

RESULTAT D'EXPLOITATION A AFFECTER

- Résultat de l'exercice :	-95 376,42 €
- Résultat antérieur :	-95 376,42 €

Total à affecter : -95 376,42 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants :

- décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

1° - Couverture du besoin de financement de la section d'investissement – Crédit du compte 1068 sur B.P. 2016	NEANT
2° - Affectation complémentaire en "Réserves" Crédit du compte 1068 sur B.P. 2016	NEANT
3° - Déficit ou excédent d'exploitation à reporter au B.P. 2016 (report à nouveau débiteur ou crédeur)	
Report créditeur section d'investissement (001)	120 818,77 €
Report débiteur section d'exploitation (002)	-95 376,42 €

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016

Jean-Claude Alaphilippe indique qu'au regard des prévisions de dépenses et recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement, et de l'engagement pris par la municipalité de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2016, il est proposé de maintenir les taux d'imposition des taxes ménages.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres votants (1 contre) :

- fixe le taux des impôts directs locaux à percevoir en 2016 à :

- taxe d'habitation : 8,04 %
- taxe foncière sur les propriétés (bâti) : 19,04 %
- taxe foncière sur les propriétés (non bâti) : 81,63 %

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET PRINCIPAL

Jean-Claude Alaphilippe présente les principales informations à retenir pour le budget 2016.

LA CONJONCTURE NATIONALE ET SON IMPACT SUR LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Depuis fin 2014, la zone euro renoue avec la croissance, favorisée par les bas niveaux des cours du pétrole, de l'euro et des taux d'intérêt. La reprise s'est généralisée à l'ensemble de la zone euro, aucun pays n'affichant une croissance négative. Pour 2016, la croissance devrait atteindre 1,7 %.

Pour la France, après trois années de croissance atone (0,4 % en moyenne), l'activité a progressé en 2015 pour atteindre 1,5 %, et 2016 s'annoncerait sur la même tendance (1,4 %). Le chômage demeure à un niveau dramatiquement élevé. Le contexte économique est également caractérisé par une inflation particulièrement faible : 0,1 % en 2015, estimée à 1 % en 2016. Cette inflation basse entrave le rétablissement des finances publiques en limitant la dynamique des prélèvements obligatoires et en réduisant l'impact des mesures d'économies. Enfin, le niveau de la dette française atteindra un niveau record en 2016, en plafonnant à 96,5 % du PIB (contre 96,3 % en 2015).

Dans ce contexte économique difficile, le gouvernement considère la poursuite du programme d'économies comme indispensable pour poursuivre l'assainissement des finances publiques. Un plan de 50 milliards d'économies a ainsi été lancé pour la période 2015-2017. La répartition de la « contribution des collectivités territoriales à l'effort de redressement des comptes publics » de 11 milliards d'euros sera lissée sur trois ans (- 3,67 milliards d'euros chaque année).

Ainsi, après un gel des principales dotations de l'Etat de 2011 à 2013, celles-ci ont diminué en 2014 et surtout en 2015. Cette forte baisse se poursuivra en 2016, et sans doute davantage encore avec la réforme annoncée de la DGF au 1^{er} janvier 2017.

Ces baisses de dotations sont particulièrement injustes : l'Etat entend faire ainsi contribuer les collectivités locales au redressement des comptes publics ; or ces dernières ne sont pas responsables des déficits publics, puisqu'elles doivent voter leurs budgets en équilibre. Par ailleurs, leur contribution dépasse très largement leur part dans la dette de l'ensemble des administrations.

Enfin, il faut rappeler que ces dotations ne sont pas un cadeau fait par l'Etat, mais la juste contrepartie aux transferts de compétences opérés de l'Etat vers les collectivités locales depuis les premières décentralisations. L'ampleur de ces diminutions annuelles compromet gravement les finances des collectivités locales, dont celle d'Argentat

Quant au Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC), il croît de 220 millions d'euros en 2016 pour dépasser le milliard d'euros. Les collectivités contributrices, dont Argentat fait partie, verront donc leur prélèvement augmenter de manière significative.

Le point d'indice qui sert de base au traitement des fonctionnaires, gelé depuis 2010, sera revalorisé en deux temps : au 1^{er} juillet 2016 (+0,6 %) et au 1^{er} février 2017 (pour atteindre +1,2 %). Il doit également être pris en considération la diminution de la cotisation au CNFPT (0,9 % au lieu de 1 %).

LA SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE D'ARGENTAT

L'épargne nette est l'indicateur primordial de la gestion des finances d'une commune. Elle mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement les ressources pour à la fois rembourser ses dettes et financer ses dépenses d'équipement. Depuis plusieurs exercices, l'épargne nette diminuait et remplissait de moins en moins son rôle. Ainsi, en 2014, la Ville ne pouvait pratiquement plus couvrir que le remboursement du capital de la dette et ne disposait plus de marge de manœuvre pour le financement des investissements. En 2015, de nombreux et importants efforts ont été réalisés par la collectivité pour contenir les dépenses de fonctionnement et augmenter les recettes. Ainsi, la Ville d'Argentat a dégagé en 2015 une épargne nette de 303 105,59 € (contre 13 043,38 € en 2014), un niveau qui n'avait jamais été atteint durant le précédent mandat et qui n'était pas lui-même soumis aux très fortes contraintes actuelles.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Dépenses réelles de fonctionnement	3 070 683,86 €	3 094 872,72 €	3 126 595,66 €	3 261 818,44 €	3 339 038,35 €	3 324 594,40 €
Recettes réelles de fonctionnement	3 388 951,88 €	3 554 424,32 €	3 681 796,90 €	3 765 927,12 €	3 680 660,78 €	3 948 457,61 €
Epargne Brute	318 268,02 €	459 551,60 €	555 201,24 €	504 108,68 €	341 622,43 €	623 863,21 €
Annuité en capital de la dette	271 398,13 €	288 565,20 €	308 295,91 €	336 276,63 €	328 579,05 €	320 757,62 €
Epargne Nette	46 869,89 €	170 986,40 €	246 905,33 €	167 832,05 €	13 043,38 €	303 105,59 €

Par ailleurs, s'agissant de la dette, la commune a emprunté plus de 2 millions d'euros au cours du précédent mandat. La dette étant jeune, la part des intérêts dans l'annuité totale est très importante. L'encours de dette atteint 2 967 774,38 € en début d'exercice 2015, avec une annuité de remboursement en 2015 de 441 831,64 € (hors nouvel emprunt), et qui restera, même sans aucun emprunt nouveau, supérieure à 300 000 € jusqu'en 2021. La capacité de désendettement est pour Argentat, au 31 décembre 2014, de 4 ans et 6 mois (contre 8 ans et 7 mois un an plus tôt). Elle permet de déterminer le nombre d'années théoriques nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la commune y consacre la totalité de son épargne brute. On considère généralement que le seuil de vigilance de la capacité de remboursement se situe à 10 ans. Passé ce seuil, les difficultés de couverture budgétaire du remboursement de la dette se profilent en général pour les années futures.

Si les objectifs assignés en 2015 ont été atteints, il n'en demeure pas moins que pour 2016 et les années à venir, les objectifs pour relever le défi financier sont clairement :

- continuer à maîtriser voire diminuer les dépenses de fonctionnement pour accroître la capacité d'autofinancement tout en garantissant un service public de qualité
- disposer d'une capacité d'autofinancement nette importante
- adapter et programmer le volume des investissements pour tenir compte du volume important de la dette

LES INFORMATIONS IMPORTANTES DU BUDGET 2016**LE FONCTIONNEMENT*****Les principales recettes de fonctionnement***

La Dotation Globale de Fonctionnement : La baisse des dotations s'est traduite par une contribution de la commune au redressement des finances publiques, au titre de la DGF forfaitaire de 27 399 € en 2014 et de 68 009 € supplémentaires en 2015. Conformément à la loi de finances 2016, la DGF est amputée de nouveau de 78 208 € en 2016 et s'élève à 209 257 €. La contribution de la commune d'Argentat au titre du redressement des finances publiques représente plus de 173 616 € sur trois ans.

La Dotation de Solidarité Rurale : Au regard de la progression des dotations de péréquation par la loi de finances 2016, il est prévu d'inscrire une somme supérieure à celle de 2015, soit 178 796 € (+ 6 483 €).

Les attributions de compensation de la CCPA : Dans la mesure où il a été transféré la compétence en matière de service de coordination à l'autonomie à la communauté de communes du Pays d'Argentat en 2015, le montant de l'attribution de compensation diminue par rapport à 2015 et s'élève en 2016 à la somme de 1 098 971,60 € (- 18 142,48 €).

La fiscalité locale : La loi de finances 2016 prévoit une revalorisation des bases de 1 %. Sans augmentation des taux d'imposition communaux, comme s'y était engagée la municipalité, le produit des contributions directes est évalué à 1 271 982 € (+ 14 570 € par rapport à 2015).

Les allocations compensatrices : La loi de finances 2016 définit le taux de minoration des allocations compensatrices de fiscalité directe locale, dont l'ensemble forme les variables d'ajustement des concours de l'Etat aux collectivités territoriales. Il est prévu d'inscrire un montant de 44 267 € (- 8 662 €).

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Evolution	
							2011-2016	2015-2016
Dotation Globale de Fonctionnement	412 406,00 €	406 467,00 €	402 463,00 €	368 108,00 €	287 465,00 €	209 257,00 €	-49,25%	-27,21%
Dotation de Solidarité Rurale	133 551,00 €	133 954,00 €	143 903,00 €	151 284,00 €	172 313,00 €	178 796,00 €	33,89%	3,76%
Attributions de Compensation	1 201 363,68 €	1 201 363,68 €	1 162 576,56 €	1 117 114,08 €	1 117 114,08 €	1 098 971,60 €	-8,52%	-1,62%
Produits de la fiscalité locale	1 129 690,00 €	1 186 717,00 €	1 227 601,00 €	1 236 786,00 €	1 257 412,00 €	1 271 982,00 €	12,59%	1,16%
Allocations compensatrices	64 274,00 €	61 674,00 €	57 073,00 €	53 492,00 €	52 929,00 €	44 267,00 €	-31,13%	-16,36%
Taxe sur l'électricité	60 100,00 €	68 515,21 €	110 300,00 €	112 000,00 €	100 000,00 €	90 000,00 €	49,75%	-10,00%

Les principales dépenses de fonctionnement

Les charges à caractère général

Des efforts de gestion devant être réalisés, les charges à caractère général continuent de diminuer (- 2,23 % par rapport à 2015 et - 6 % par rapport à 2014), passant ainsi à 1 043 149,65 € en 2016.

Les dépenses de personnel

Le budget 2016 doit intégrer les éléments suivants :

- l'augmentation du point d'indice de 0,6 % au 1^{er} juillet 2016, décidée unilatéralement par l'Etat. Pour la commune d'Argentat, cette décision s'applique à tous les agents et représente une enveloppe supplémentaire estimée à 5 000 € pour 2016.
- la prise en compte des effets du Glissement-Vieillesse-Technicité (GVT) qui comprend les avancements d'échelons et de grades.

Dans la mesure où la maîtrise des dépenses de fonctionnement est nécessaire, et au regard du poids des dépenses de personnel dans les dépenses de fonctionnement (près de 55 %), plusieurs décisions de nature à diminuer ce poste ont été prises : réduction du nombre de saisonniers, non-reconduction et non-remplacement des emplois d'avenir, ... Les dépenses de personnel brutes représenteront ainsi 1 834 054 € en 2016, contre 1 822 002,41 € en 2015, enregistrant ainsi une hausse de 0,66 % (sans toutefois atteindre le niveau enregistré en 2014).

Les autres charges de gestion courante

Acteurs majeurs de la vie de la cité et du développement social, en complémentarité avec les actions menées par la municipalité, les associations argentacoises continueront à être soutenues, tout en contribuant au nécessaire et indispensable effort de redressement des finances de la Ville.

Reversement au titre du FPIC

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Cette solidarité au sein du bloc communal se met en place progressivement : 150 millions d'euros au niveau national en 2012, 360 millions d'euros en 2013, 570 en 2014, 780 en 2015 pour atteindre à partir de 2016 et chaque année, 2% des ressources fiscales communales et intercommunales, soit plus d'un milliard d'euros. Ainsi, au regard de cette progression, le FPIC devrait représenter en 2016, pour la seule commune d'Argentat, considérée comme « riche », un prélèvement de l'ordre de 120 000 €.

Les charges financières

Les charges financières diminueront en 2016 et s'établiront à 111 678,92 €.

L'INVESTISSEMENT

Au cours des précédents mandats, les décisions prises en matière d'investissement (nouvelle salle socio-culturelle, nouveau gymnase, centre aquarécréatif, ...) ont non seulement généré de nouvelles dépenses de fonctionnement mais ont également créé des demandes de financement (emprunts) très importantes ne permettant plus aujourd'hui à la Ville d'Argentat d'avoir des marges de manœuvre suffisantes pour investir. Il est donc désormais indispensable de fixer des priorités d'investissement et leur répartition dans le temps.

Les principales recettes d'investissement (hors autofinancement)

Les subventions attendues : Les subventions seront essentiellement constituées de celles du Conseil Départemental et de l'Etat au titre de la DETR. Elles représenteraient en 2016, hors restes à réaliser, 135 170 €.

Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) : La Ville d'Argentat percevra en 2016 le FCTVA relatif aux dépenses d'investissement éligibles réalisées sur l'exercice 2014. Son montant est estimé à 80 000 €.

L'emprunt : Même si la Ville d'Argentat doit être attentive à son niveau d'endettement, elle doit aussi poursuivre son effort pour moderniser la commune. Le niveau d'investissement 2016 nécessite ainsi un emprunt de 150 000 €.

Les principales dépenses d'investissement

Le remboursement du capital de la dette : Il s'élèvera à 367 118,16 € en 2016. Ce chapitre budgétaire augmente sensiblement mais s'explique par la nécessité de rembourser dans l'année 2016 l'avance remboursable qu'avait perçue la commune en 2015 au titre du FCTVA (dispositif exceptionnel de la Caisse des Dépôts et Consignations).

Les opérations d'équipement : Les principaux investissements retenus pour 2016 et inscrits au budget (hors RAR et hors travaux en régie) sont :

- Réalisation d'études (programmation et maîtrise d'œuvre) – projet Henri IV : 80 298 €
- Modernisation de l'éclairage public : 80 000 €
- Réalisation d'un parking à l'école élémentaire : 50 000 €
- Réfection du sol souple de la cour de l'école maternelle : 48 000 €
- Achat de matériels pour les services municipaux : 36 000 €
- Voirie : 30 000 €
- Réalisation d'une étude AVAP : 30 000 €
- Réfection de la façade du Centre Technique Municipal : 29 000 €
- Réfection des cloches de l'église : 18 000 €
- Travaux d'accessibilité (réalisés par des entreprises) : 15 150 €
- Acquisition d'une œuvre pour installation sur le rond-point route d'Egletons : 10 000 €
- Remplacement des bornes d'éclairage du camping municipal : 6 500 €
- Etude sur les chemins de rive : 6 000 €
- Extension du réseau électrique : 4 000 €
- Divers : 32 576,59 €

Rodolphe Mailles présente ensuite un diaporama retraçant les principales informations du budget 2016, notamment sur la baisse des dotations ou encore sur la dette de la Ville et ses capacités d'emprunt sur le mandat 2014-2020.

Sébastien Duchamp s'interroge sur la faiblesse des recettes issues de l'implantation du barrage du Sablier. Il pensait que la redevance payée par EDF était nettement plus importante et s'interroge sur le possible manque à gagner pour la collectivité. Il prend l'exemple de la commune de Saint-Bonnet-Elvert qui

percevrait une recette importante de l'ordre de 50 000 € du fait de l'implantation de pylônes électriques. Il demande à étudier cette question.

Jean-Claude Alaphilippe lui indique qu'il existe une taxe pour les pylônes indépendante des redevances barrages. Une recherche sera néanmoins effectuée. Il précise néanmoins que la fiscalité professionnelle est perçue par la communauté de communes.

Jacques Joulie remercie Jean-Claude Alaphilippe pour sa présentation. Il tient également à remercier Rodolphe Mailles pour l'exposé effectué qui retrace et synthétise les principales informations en matière budgétaire. Il estime particulièrement intéressant le travail sur les capacités de la Ville en matière d'emprunt et la prospective qui a été réalisée jusqu'en 2020. Il considère qu'avec ce travail, la feuille de route est tracée et que la municipalité connaît désormais son enveloppe budgétaire en matière d'investissement pour les prochaines années.

Pascal Cochet indique qu'il vote contre le budget. Il ne remet pas en cause le sérieux en matière de gestion du budget mais considère que la redynamisation d'Argentat passe nécessairement par la réalisation d'un plus grand nombre d'investissements. Il considère que le budget présenté n'est pas assez ambitieux en la matière.

Sébastien Duchamp précise qu'il détient le pouvoir d'Annie Reynier qui souhaite s'abstenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres votants (1 abstention – 1 contre) :

- approuve, tel qu'annexé, le budget principal pour 2016 qui s'équilibre à 4 078 743,32 € en section de fonctionnement et à 1 334 447,27 € en section d'investissement.

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET CINEMA

Jean-Claude Alaphilippe présente les opérations qui devraient être réalisées sur ce budget en 2016, en précisant qu'aucun chantier important n'est envisagé cette année. En revanche, à moyen terme, la collectivité devra investir sur le renouvellement de ses réseaux sur l'avenue du jardin public, au moment de sa réfection.

Sébastien Duchamp et Carole Maja indiquent qu'ils s'abstiennent sur le vote du budget. Ils regrettent qu'aucun investissement ne soit programmé au cinéma.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres votants (2 abstentions) :

- approuve, tel qu'annexé, le budget primitif du budget cinéma pour 2016.

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET LOTISSEMENT

Jean-Claude Alaphilippe précise que le budget est modifié du point de vue des recettes dans la mesure où il est proposé une modification des tarifs réclamés aux usagers (cf. délibération suivante).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants :

- approuve, tel qu'annexé, le budget primitif du budget lotissement pour 2016.

DUREE D'AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES A CORREZE HABITAT DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION DE MAISONS ADAPTEES – BUDGET GENERAL

Jean-Claude Alaphilippe indique que des subventions d'équipement ont été versées à Corrèze Habitat dans le cadre de la construction de maisons adaptées, réalisées pour un montant de 56 469,03 € sur l'exercice 2015 et inscrites pour 35 616 € au budget primitif 2016.

Les subventions d'équipement versées par la collectivité (imputées à la subdivision intéressée du compte 204) sont obligatoirement amorties, dès l'année suivante, sur une durée *maximale* de 5 ans lorsque le bénéficiaire est une personne de droit privé, ou une durée *maximale* de 15 ans lorsque le bénéficiaire est un organisme public.

L'amortissement des subventions d'équipement versées est obligatoire, dans les limites susmentionnées, pour toutes les collectivités, quelle que soit leur catégorie démographique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants :

- décide de fixer à 5 ans la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées à Corrèze Habitat dans le cadre de la construction de maisons adaptées.

- les écritures d'amortissement seront effectuées comme suit : le compte 6811 "Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles" (*dépense de fonctionnement*) sera débité par le crédit du compte 2804xx "subventions d'équipements versées" (*recette d'investissement*), par opération d'ordre budgétaire.

DUREE D'AMORTISSEMENT – BUDGET CINEMA

Jean-Claude Alaphilippe indique que l'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles est obligatoire en comptabilité M4, pour toutes les collectivités, quelle que soit leur catégorie démographique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants :

- décide de fixer les durées d'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles du budget Cinéma comme suit :

Frais d'études et frais d'insertion non suivis de réalisation	5 ans
Frais de recherche et de développement	5 ans
Logiciels	2 ans
Voitures	10 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique	10 ans
Matériel informatique	5 ans
Matériels classiques	10 ans
Installations et appareils de chauffage	20 ans
Appareils de levage-ascenseurs	30 ans
Agencements et aménagements de bâtiment, installations électriques et téléphoniques.....	20 ans

- les subventions d'équipement reçues seront amorties sur la même durée d'amortissement que celle des biens subventionnés.

- la constatation de l'amortissement des immobilisations sera constituée par une opération d'ordre budgétaire.

RECRUTEMENT D'AGENTS SAISONNIERS

Jean-Claude Alaphilippe précise qu'afin d'assurer le fonctionnement du centre aquarécréatif, du camping municipal et des services techniques municipaux, il est nécessaire de recruter du personnel saisonnier. Ce recrutement a été optimisé en 2016 et représente un nombre d'heures moins important que les années précédentes. En effet, il sera fait davantage appel au personnel municipal. Par ailleurs, la Ville a décidé en 2016 de recruter directement les surveillants de baignade (plus d'intermédiation par le SDIS). Il est ainsi nécessaire de recruter les agents pour les fonctions, périodes et temps de travail énumérés ci-après :

Fonctions agents saisonniers	Période	Nombre d'heures sur la période
Agent bar Centre Aquarécréatif	18/06 – 28/06	24
Agent bar Centre Aquarécréatif	01/07 – 31/07	137
Agent Centre aquarécréatif/bar	01/07 – 31/07	86
Agent Camping Municipal/bar Centre Aquarécréatif	01/07 – 31/07	147,50
Agent Centre aquarécréatif/bar	01/07 – 31/07	101
Agent bar Centre Aquarécréatif	01/08 – 31/08	136
Agent Centre aquarécréatif/bar	01/08 – 31/08	84
Agent Camping Municipal/bar Centre Aquarécréatif	01/08 – 31/08	136
Agent Centre aquarécréatif/bar	01/08 – 31/08	89,25
Agent bar Centre Aquarécréatif	01/08 – 31/08	80,50
Agent camping	01/07 – 31/07	35 H hebdo
Agent Services Techniques Municipaux (CTM)	27/06 – 31/07	35 H hebdo
Agent Maison du Patrimoine	01/07 – 31/08	6 H hebdo
Fonctions surveillance centre aquarécréatif	Période	Nombre d'heures sur la période
BPJEPS AAN	01/07-31/07	150,15
B.N.S.S.A.	01/07-31/07	149,00
B.N.S.S.A.	01/07-31/07	147,00
B.N.S.S.A.	01/07-31/07	150,00
BPJEPS AAN	01/08-31/08	149,30
B.N.S.S.A.	01/08-31/08	144,00
B.N.S.S.A.	01/08-31/08	150,00
B.N.S.S.A.	01/08-31/08	118,15

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants :

- le Conseil Municipal décide le recrutement direct des agents énumérés ci-avant. La rémunération sera calculée par référence à l'indice afférent :

- au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique ou adjoint du patrimoine pour les agents saisonniers,
- au 5^{ème} échelon du grade d'éducateur des APS pour les B.N.S.S.A.
- au 7^{ème} échelon du grade d'éducateur des APS pour les B.E.E.S.A.N. ou BPJEPS AAN

Selon les nécessités de service, il pourra être demandé aux agents d'effectuer des heures complémentaires ou supplémentaires.

- le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à conclure les contrats d'engagement.

DEMANDE DE SUBVENTIONS – TRAVAUX DE MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Jacques Joulie indique que ce dossier a été suivi par Bernard Presset et qu'il n'entend pas présenter à sa place cette délibération. Il considère qu'il revient à celui qui a travaillé sur ce dossier de présenter la délibération. Bernard Presset indique ainsi que la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte a été adoptée en août 2015. La commune a entamé, depuis de nombreux mois, des démarches et des investissements allant dans le sens des économies et de la baisse de la consommation d'énergie (isolation des bâtiments communaux, zéro pesticide, ...). Pour accélérer cette tendance, la commune a décidé de concentrer ses efforts sur l'éclairage public. Elle a ainsi réalisé en 2015 une étude avec EDF visant à réaliser un diagnostic du parc existant et à proposer des solutions visant à sa modernisation et à une diminution de la consommation électrique.

En effet, il ressort de cette étude que la consommation électrique dédiée à l'éclairage public représente 456 429 kWh en 2014 (55% de la consommation électrique totale de la commune) et 57 021 € TTC en 2014 (43 % de la facture électrique totale de la commune). Deux leviers sont ainsi envisagés pour permettre une réduction significative de la consommation électrique, et donc le rejet de CO2 :

- ◆ Remplacer les lampes à grosse consommation d'électricité de la commune.

En effet, la majorité des lampes est aujourd'hui ancienne (+ de 25 ans) et donc énergivore. Ainsi, la commune possède des lampes sodium haute pression (41 %) et vapeur de mercure ou ballon fluorescent (31 %). Aussi, le changement des lampes d'éclairage public est estimé à 242 000 € HT.

- ◆ Mettre en place l'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit

Cette action nécessite de remplacer des armoires de pilotage, actuellement dangereuses et non équipées pour permettre l'extinction. Le changement des armoires permettra en effet de gérer la consommation par ligne d'éclairage. Associée à la mise en place de réduction des consommations d'énergie par le biais d'aménagement d'horaires, la commune d'Argentat verrait ses consommations diminuer de l'ordre de 30 % (coupure de 5 heures par nuit = réduction de 26 % de la consommation électrique et pilotage par horloge astronomique = réduction de 5 % de la consommation électrique). Cette action est estimée à 53 300 € HT.

Au regard de l'investissement conséquent que ce programme représente (295 300 € HT), ce dernier s'échelonne sur plusieurs exercices budgétaires et en plusieurs tranches de travaux. Pour 2016, le montant des travaux réalisés s'élèverait à 75 000 € HT. Cette somme correspond au changement de 37 armoires de pilotage et au remplacement de lanternes.

Bernard Presset indique enfin qu'EDF a réalisé le CCTP pour le lancement de la consultation et que cette dernière sera lancée très prochainement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants :

- décide la réalisation des travaux nécessaires à la modernisation de l'éclairage public
- arrête le plan prévisionnel de financement de l'opération suivant :

Montant de l'opération			75 000,00 € HT
Subventions		Plafond	Taux
Fonds de soutien à l'investissement public local		-	30,00%
Aide du Conseil Départemental	Aménagements de bourg – Dispositif éclairage public	60 000,00 €	25,00%
Autofinancement communal			37 500,00 €

- sollicite l'attribution des subventions identifiées au plan du financement susvisé.
- autorise le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

APPROBATION D'UN AVENANT AVEC CORRÈZE HABITAT – TRAVAUX AU LOTISSEMENT "LE BOURNEL"

Jacques Joulie indique que la construction des logements sociaux adaptés « le Vilaret d'Or » et les travaux d'aménagement du lotissement « le Bournel » sont achevés et réceptionnés. A l'origine de cette opération, il avait été défini entre la Ville d'Argentat et Corrèze Habitat une clé de répartition des dépenses de VRD sur les espaces réputés communs entre les deux Maîtres d'Ouvrage équivalente à 50%.

Dans la mesure où des travaux complémentaires et d'adaptation ont été réalisés en cours de chantier, la participation de la commune doit être révisée. Suite aux décomptes du Maître d'œuvre et aux remarques et réserves émises par la Commission Travaux de la Ville (relatives au traitement du chemin piéton situé entre les logements adaptés et le lot n°1 du lotissement), il s'avère nécessaire de conclure un avenant. Celui-ci consiste à augmenter la participation communale de 1 215 € HT, la portant définitivement à 30 895 € HT. Les autres dispositions de la convention initiale restent inchangées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants :

- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant avec Corrèze Habitat, dans les conditions définies ci-avant.

QUESTIONS DIVERSES

1) Remerciements

Denis Tronche souhaite remercier le personnel municipal, et plus particulièrement le service de restauration scolaire, pour la qualité du travail et l'accueil réservé aux personnes ayant bénéficié du premier repas collectif organisé par le SCAPA.

M. le Maire en profite également pour remercier le personnel municipal qui a participé à l'élaboration du budget 2016, et notamment Valérie Lanen et Rodolphe Mailles. Il remercie tout le personnel pour les efforts consentis pour assurer la maîtrise des dépenses.

2) Impression des rapports du Conseil Municipal

Sébastien Duchamp regrette de ne plus avoir de supports papier pour suivre le déroulé du Conseil Municipal. Il souhaite disposer pour les prochains conseils, afin de suivre les débats, d'un exemplaire du rapport.

Rodolphe Mailles précise que la dématérialisation des conseils municipaux s'inscrit dans une démarche plus globale en matière de politique d'impression et de reprographie de la collectivité. Outre la renégociation des contrats des photocopieurs qui doit permettre de diminuer les coûts d'impression, il est demandé au personnel municipal d'être économe sur la production de supports papier. Le bureau municipal a effectivement décidé de dématérialiser les conseils municipaux car il considère qu'il revient aux élus de montrer l'exemple. Afin de rester dans cette logique de dématérialisation, il est proposé de projeter pendant le conseil le rapport du conseil. Cette proposition est acceptée.

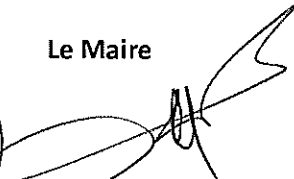
1) Transport de pâles d'éoliennes


Fin mai – début juin, sept convois de trois semis transiteront par Argentat entre 6h et 9h du matin. Ces convois, qui transportent des pâles d'éoliennes dans le Cantal, seront d'une dimension exceptionnelle (1 semi = 59 m). Le passage de ces convois nécessitent de démolir certains ouvrages et plantations (bordures, massifs, îlots, ...) sur le rond-point René Teulade et sur le rond-point de la route d'Aurillac. Jacques Joulie est ainsi entré en négociation avec l'entreprise en charge du transport pour s'assurer plusieurs éléments :

- l'entreprise réalisant les travaux. Jacques Joulie a souhaité que soit privilégiée une entreprise locale. Il a ainsi soumis cette idée à l'entreprise de confier les travaux à Terracol. En effet, cette entreprise argentacoise connaît les exigences de la Ville.
- la qualité des travaux qui seraient réalisés. Les travaux projetés devront avoir un rendu a minima similaire à ce qui existe aujourd'hui. Aucune autorisation n'aurait été accordée sans avoir obtenu de garanties de leur part.

Jacques Joulie ayant obtenu les assurances suffisantes, la permission de voirie leur a été accordée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h58.

Le Maire

Jean-Claude LEYGNAC



Le présent compte-rendu de la séance du 12 avril 2016, établi conformément aux dispositions de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, est publié en mairie, à la date du 14 avril 2016.

-ooOoo-

Le compte-rendu est disponible sur :

- le site internet : www.argentat.fr
- facebook : <https://www.facebook.com/ArgentatKoi> et Page Ville d'ARGENTAT Officiel
- Twitter : @ArgentatKoiOff